

RETRAITE : DECLARATION DE LA FNSAC-CGT DU 27 SEPTEMBRE 2010

La Commission Exécutive Fédérale réunie le 27 septembre 2010 à Paris appelle les salariés du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle à participer activement à l'élargissement du rapport de force contre le projet de loi du gouvernement sur les retraites.

Elle rappelle que nul ne serait épargné par le projet de loi Woerth-Sarkozy. En effet, le recul de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation de la durée de cotisation et le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans aggraverait la situation des salariés notamment ceux qui ont des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes ou encore les salariés intermittents ainsi que ceux qui sont entrés tardivement sur le marché du travail.

La casse des régimes de retraites par répartition serait suivie par une remise en cause plus large encore de notre système de protection sociale (assurance maladie, chômage ...)

Il faut débattre et convaincre pour élargir la mobilisation.

En conséquence, la Fnsac-Cgt appelle à assurer le succès des manifestations du 2 octobre prochain. A cet effet, elle a déposé un préavis de grève de 24 heures.

Un nouveau rendez-vous de grèves et de manifestations est prévu le 12 octobre. Nous devons travailler à l'élargissement du rapport de force.

L'entêtement du gouvernement et la bataille idéologique qu'il mène grâce notamment au contrôle accru des médias sont des freins à l'amplification de la mobilisation.

Cependant, nous sommes convaincus que la généralisation des grèves est indispensable pour repousser cette réforme injuste et ce malgré la détérioration de la situation économique des salariés, des retraités et de leurs familles.

C'est pourquoi la Commission Exécutive Fédérale appelle à renforcer partout le rapport de force, notamment par des réunions, assemblées générales avec les salariés sur tous les lieux de travail, à faire monter la détermination dans la mobilisation en mettant en débat la perspective de grèves reconductibles à compter du 12 octobre.

A cet effet, elle déposera des préavis de grèves reconductibles pour le 12 octobre.

Paris, le 27/09/2010

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :**
Son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com